

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27/07/2023**

**DÉPARTEMENT**

LOIR ET CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 27 juillet 2023**

**MAIRIE**

CHISSAY EN TOURAINE

**41051**

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juillet, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PLASSAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION : 19/07/2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. PLASSAIS Philippe, M. PELLÉ Gilles, M. VERRIER Julien, M. PLAUT-AUBRY Richard, Mme GERBERON Claudette, M. BOYER Jean Hervé, Mme GRESLÉ Marie-Thérèse, M. RÉTIF Philippe.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme DORNE Laurence, M. VILLAIN Anthony, Mme ARNOU Véronique, Mme RUZÉ Hélène, M. ARNOULT Lionel, M. GUIRAUD Daniel, Mme GAULT Odile.

**POUVOIRS :**

Mme DORNE Laurence a donné pouvoir à M. PLAUT-AUBRY Richard

M. VILLAIN Anthony a donné pouvoir à M. VERRIER Julien.

Mme ARNOU Véronique a donné pouvoir à M. PELLÉ Gilles.

M. ARNOULT Lionel a donné pouvoir à M. PLASSAIS Philippe.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PLASSAIS Philippe, maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : M. PELLÉ Gilles.

- **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 09 juin 2023.**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 09 juin 2023. Aucune remarque n'est faite sur ce compte rendu.

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le compte rendu est approuvé.

- **2. Acquisition de la parcelle cadastrée D 1820 situées au lieu-dit "Les Jardins de la Cassonne"**

Suite à la demande du Directeur régional des Finances Publiques de Centre Val de Loire et Loiret, qui a la charge de vendre la parcelle D1820, et vu la proposition de la commune pour l'acquisition de cette parcelle pour un prix de 350 euros en date du 15 juin 2023,

Vu la réponse du Directeur régional des Finances Publiques de Centre Val de Loire et Loiret en date du 05 juillet 2023 acceptant cette proposition,

Dans le cadre du projet d'aménagement des bords du Cher, Monsieur le Maire propose d'acheter cette parcelle D1820 au lieu-dit Les jardins de la Cassonne d'une surface totale de **1140 m<sup>2</sup>** pour un montant de **350 euros** net vendeur hors frais de notaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

approuve l'acquisition de la parcelle D1820 pour un prix de 350 € hors frais de notaire et autorise le Maire à signer tout document s'y affairant.

- **3. Création d'emploi pour avancement de grade.**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la délibération exécutoire fixant les ratios,

Vu l'attestation d'inscription d'un adjoint administratif sur la liste d'admission au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> pour le changement de grade d'un adjoint administratif,

Le Maire propose à l'assemblée,

**- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 27 juillet 2023,

Filière administrative

Cadre d'emploi C,

Grade : Adjoint Administratif Territorial principal de 2<sup>ème</sup> : - ancien effectif : aucun - nouvel effectif : un

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

accepte la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

- **4. Demande de subvention exceptionnelle de MODERN'DANCE**

Vu la demande reçue par courrier le 19 juillet 2023 pour l'organisation d'un week-end de fêtes les 9 et 10 septembre et notamment d'une grande cavalcade le dimanche après-midi,

le maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle au MODERN'DANCE

Après discussion avec l'ensemble des conseillers présents, il est proposé une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Accorde une subvention exceptionnelle de 500 € au MODERN'DANCE.

## QUESTIONS DIVERSES :

### ➤ PROJET AGRIVOLTAÏQUE

En préambule au conseil municipal, la société KRONOS SOLAR est venue présenter un projet agrivoltaïque pour un projet agricole avec l'installation d'un jeune sur une ferme d'élevage. Le conseil municipal sera amené lors d'une prochaine séance à se prononcer sur ce projet.

### ➤ BORNE WIFI

Lors du dernier conseil, il avait été annoncé qu'une borne Wifi allait être installée au niveau de la mairie avec un coût de 124,22 € pour la maintenance, finalement cette somme sera prise en charge par Val de Loire fibre numérique.

### ➤ ACQUISITION DU BÂTIMENT POUR LE REGROUPEMENT DES COMMERCES :

Le Maire annonce que l'acquisition du bâtiment « Le Garage » pour le futur regroupement des commerces a été signé chez le notaire le 17 juillet.

### ➤ ANIMATIONS JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024 :

Suite à un courrier du gouvernement demandant à un an des jeux olympiques de Paris d'organiser des manifestations pour fêter cet événement, notre responsable bibliothèque, Karine Lelièvre, se propose de réunir les élus et bénévoles de la bibliothèque afin de discuter de ce sujet. La réunion se fera le **vendredi 15 septembre à 18h30** salle du conseil.

### ➤ VISIBILITÉ RUE DES COUDRAIS :

Marie Thérèse Greslé signale qu'à l'entrée de la rue des Coudrais (coté route de Beaune Village) la visibilité est réduite de chaque côté par des haies qui sont mal entretenues. Julien VERRIER annonce qu'un devis est en cours pour une des deux propriétés concernée.

Fin de la réunion.

*Le maire*  
**PLASSACS**  
*Philippe*

